

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**CHAUNY – SQUARE DES ANCIENS COMBATTANTS ET ALLEE DES VIOLETTES -
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE 76 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS –
LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION REALISATION**

Avancement : études

Le Bureau de l'OPH de l'Aisne, lors de sa séance du 22 mai 2024, a autorisé le Directeur Général à engager les démarches pour réaliser la démolition de 76 logements locatifs collectifs situés au 1, 2, 3 et 4 Square des Anciens Combattants et 18 allée des Violettes à Chauny.

Il est nécessaire de compléter cette délibération puisqu'il est prévu la reconstruction de ces logements sur les mêmes emprises foncières à la suite des démolitions.

Dans le cadre de cette opération complexe mêlant déménagement des locataires, démolitions et reconstructions en trois phases, et afin de réduire les délais d'études, il est envisagé de passer par un marché de Conception Réalisation.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- passer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des commandes diverses pour mener à bien l'ensemble de l'opération
- procéder au lancement du marché de Conception Réalisation prévu à l'article L.2172-2 du Code de la Commande Publique
- décider d'indemniser les trois candidats sélectionnés pour remettre une offre à hauteur de 20 000 Euros H.T.

Cette indemnisation constituera une avance sur honoraires du lauréat du marché de Conception Réalisation et sera déduite du montant de son marché

- lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- effectuer toutes les démarches et signer tous actes relatifs au bon fonctionnement de ce projet.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

